

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05/06/2026 A 19H15



### Présents

#### Feuille de présence

Présents	Absents représentés	Absents non représentés
1-Baptiste BAZIN 2-Isabelle KRONEK 3-Colette VATEL 4-Tristan LEROUX 5-Jean Marie PINGET 6-Isabelle MASSON (quorum atteint) 7-Brizline CREPIN 8-Marguerite SAUVAGE 9- 10- 11-	1-Antoine MASPETIOL (procuration donnée à Baptiste B) 2-Brigitte LAPLACE (procuration donnée à Isabelle K)	1-Alexis BAZIN (pas de procuration)

Président de séance	Secrétaire de séance	Extérieur
-Baptiste BAZIN	-Tristan LEROUX	-

**Baptiste BAZIN est le président de séance,  
Tristan LEROUX est le secrétaire de séance,  
Le quorum est atteint.**

### Ordre du jour

Approbation du dernier compte-rendu  
Réfèrent déontologue  
Mise aux normes défense incendie  
Convention urbanisme  
Questions diverses

Monsieur le Maire demande en début de séance à ajouter un point à l'ordre du jour : information au conseil et aux habitants de l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 30/06 au 18/07 2026 inclus, pour une demande de déclaration d'intérêt général concernant les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Ourcq aval, présentée par le syndicat du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon.

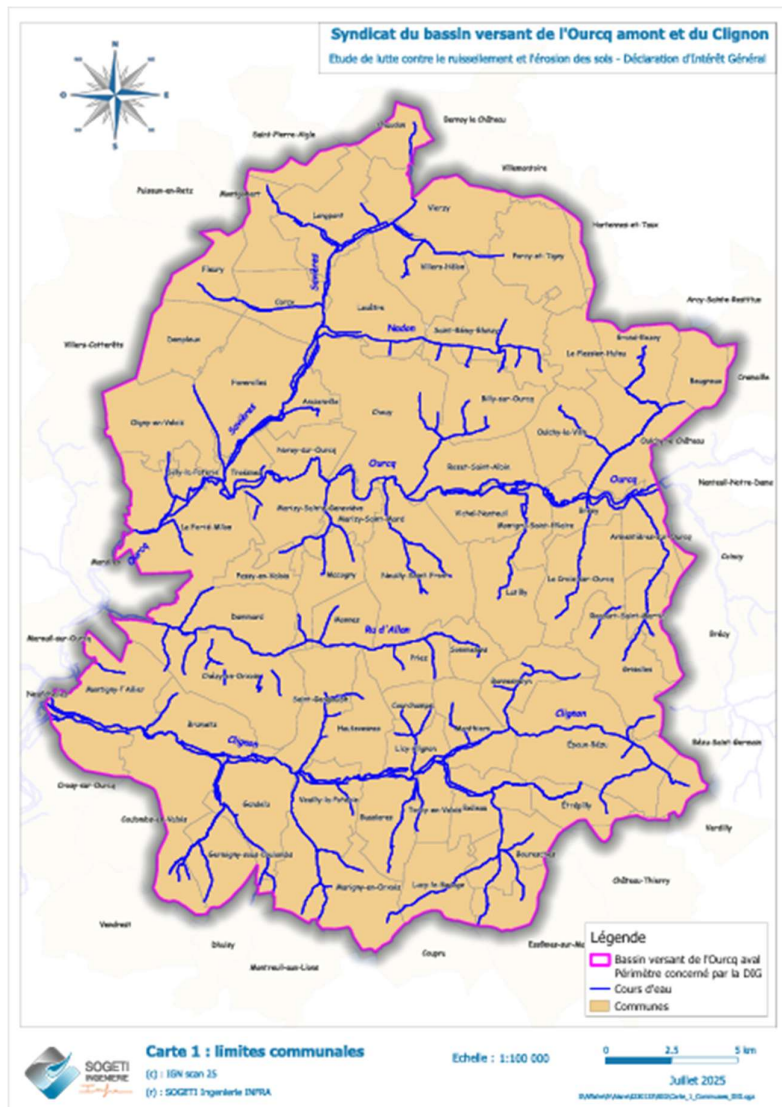
**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.**

## Approbation du dernier compte rendu du 23 avril 2026

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du dernier conseil.

### Avis du conseil sur la déclaration d'intérêt général concernant les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Ourcq aval

Cette demande fait suite aux forts épisodes de pluies de 2021 et 2024 (ruissellement, coulées de boues, dégâts) dans plusieurs communes de l'Aisne. Certaines de ces communes ont sollicité le syndicat du bassin versant de l'ourcq et du clignon en 2021, afin de réaliser une étude sur une partie du bassin (partie aval, qui s'étend sur 54 589 ha, sur les 75 885 ha du bassin).



L'étude fait des propositions pour prévenir ces risques par des aménagements parcellaires, permettant de ralentir les écoulements et d'épurer l'eau avant infiltration vers la nappe souterraine (bandes enherbées, haies, mares, facines, fossés noues, etc).

Cette étude a également permis de sensibiliser les principaux acteurs sur ce sujet, sur les enjeux liés à la qualité de l'eau

Suite à cette étude, une demande de déclaration d'intérêt général a été déposée, concernant les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de l'Ourcq aval.

Elle permettra de mettre en place des moyens financiers pour mettre en place ces aménagements, dans un délai de 20 ans (.

Il est à noter que le zonage a été hiérarchisé en 3 zones, classées par ordre de priorité. La commune de Saint-Pierre-Aigle est intégrée dans la zone dite de Longpont (priorité numéro 3). La commune serait potentiellement éligible à ce dispositif sur 43 parcelles, situées de part et d'autre de la RN2.

Nom du sous bassin versant	Superficie	Communes concernées	Priorité
Bonnesvalyn	190 ha	Bonnesvalyn, Epaux Bézu	3
Belleau	100 ha	Belleau	3
Ru de Saint Gengoulph	730 ha	Saint-Gengoulph, Hautevesne	2
Brumetz	860 ha	Brumetz	2
Saint-Gengoulph - Chevillon	250 ha	Saint-Gengoulph	2
Monnes	610 ha	Monnes, Neuilly-Saint-Front, Macogny	2
Chézy-en-Orxois	570 ha	Chézy-en-Orxois	1
Grisolles	180 ha	Grisolles	1
Grand-Rozoy	420 ha	Grand-Rozoy, Beugneux	2
Latilly	550 ha	Latilly, La-Croix-sur-Ourcq	2
Passy-en-Valois	250 ha	Passy-en-Valois	3
La Ferté-Milon - Le fossé Rouge	220 ha	La Ferté-Milon	1
Longpont	1 220 ha	Longpont	3

**Tableau 3 : hiérarchisation des sous bassins versants sensibles**

L'ensemble de l'étude est consultable à la mairie, à tous les habitants en faisant la demande, ou sans rendez vous durant les permanences des élus le jeudi soir.

L'enquête publique se déroulera du 30/06 au 18/07/2026 inclus. Les habitants le souhaitant peuvent aussi venir commenter cette étude sur un registre à la mairie, ou par mail.

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la déclaration d'intérêt général.**

**Référent déontologue**

---

En raison du renouvellement des instances, il convient de désigner un référent déontologue pour la mandature 2026-2032. Il est chargé d'apporter aux élus qui le saisissent, tout conseil utile au respect des principes déontologiques précisés dans la charte de l' élu local. La communauté de commune de Retz en Valois propose aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs moyens afin de faciliter la désignation du référent. La CC propose de désigner Mr Franck LECLERCQ, au regard de ses compétences en matière de droit public.

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le référent déontologue soit mutualisé avec la communauté de commune de Retz en Valois.**

## Défense incendie

---

La défense extérieure contre l'incendie relève de la responsabilité communale. Le maire doit s'assurer de l'existence, et de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre, et de la disponibilité des points d'eau destinés à cet usage :

- Existence de bornes incendies à moins de 200 m des nouvelles constructions (ou 400 m d'une poche souple)
- débit d'eau suffisant : 30 m<sup>3</sup>/heure ou 60 m<sup>3</sup> disponibles pendant 2 heures pour une maison d'habitation de moins de 250 m<sup>2</sup> ; 60 m<sup>3</sup>/heure ou 120 m<sup>3</sup> disponibles pendant 2 heures pour les grands locaux et locaux professionnels.

La commune est actuellement équipée de 14 bornes à incendie, et de une PENA (point naturel d'eau et artificiel), qui sont régulièrement contrôlés par les pompiers (SDIS), ou encore le syndicat des eaux (SESV).

Le dernier contrôle fait apparaître que 60% des équipements ne répondent plus aux dernières normes en vigueur (2018). En conséquence, plusieurs demandes de travaux ou de permis de construire ont été refusés, suite à un avis défavorable du SDIS (défense incendie non conforme).

Si certaines non-conformités peuvent être levées facilement, la plupart concernent des débits d'eau insuffisants. Pour obtenir un débit suffisant, il serait nécessaire de remplacer les canalisations d'eau enterrées sous les routes, par des canalisations de diamètre supérieur. Cette opération serait très lourde financièrement pour la commune, et contraignante à mettre en œuvre.

Une rencontre avec le service prévention du SDIS de Soissons a permis de trouver une alternative efficace et moins onéreuse au remplacement des canalisations. En effet, l'installation d'une poche souple (réserve d'eau) de 120 m<sup>2</sup>, sur le terrain communal situé derrière l'abris du bus, rue de Coevres, permettrait de couvrir 4 bornes incendies non conformes, et de défendre efficacement le cœur du village, dans un rayon de 400m autour de la poche souple.

Des devis ont été réalisés pour réaliser cet ouvrage :

- Terrassement, et pose d'un lit de sable : 1 300 € TTC
- Achat de la poche souple (devis Labaronne) : 5 968 € TTC
- total : 4 973 € HT, soit 7 268 € TTC, auquel devra s'ajouter la pose d'une clôture, le remplissage en eau, et l'aménagement paysager devant l'ouvrage.

Localisation du projet :



Exemple de poche souple :



Ces travaux, et les autres mesures définies avec les pompiers, permettraient de faire diminuer le taux de non-conformité de la défense incendie de 60% à 13%.

Il restera ensuite à traiter la non-conformité de 2 bornes non conformes pour lever toutes les non conformités du dernier rapport du SDIS.

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat des équipements, et la réalisation de cet ouvrage, sur l'année 2026.**

## Questions diverses

---

### Commissions communales

Les sujets à traiter dans la commune sont nombreux. 3 commissions ont été créées pour ce mandat, avec pour objectifs

\*de traiter l'ensemble des sujets de manière efficace et concertée

\*d’impliquer pleinement chaque membre de l’équipe municipale, et de mettre en œuvre nos priorités et engagements

Ces commissions devront se réunir pour travailler les sujets quotidiens qui animent notre commune.

Mr le Maire présente la liste des commissions, et de ses membres.

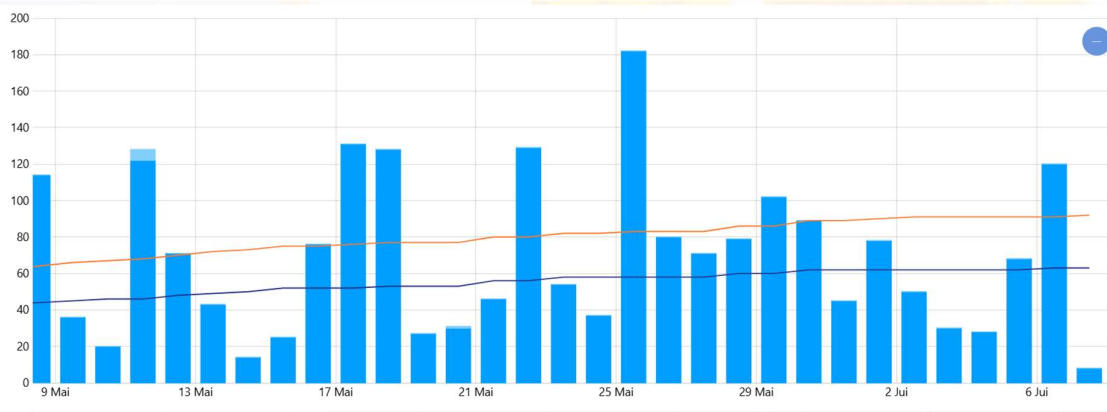
Travaux et entretien Baptiste BAZIN	Animation, communication et Patrimoine Isabelle KRONEK	Finances Baptiste BAZIN
Projets de voirie, drainage eau de pluie, aménagements, trottoirs, radars, feux, etc : Baptiste, Jean Marie	En lien avec les associations (foyer rural, rencontre et loisirs, etc) : Œufs de Pâques, Brocante, fête des voisins, repas des anciens, repas de Noel, etc. Brigitte, Brizline	Pilotage des comptes, économies : Baptiste, Isabelle, Colette
entretien du parc matériel et des bâtiments (dont l'église : cloches, toiture, vitraux) : Jean Marie, Alexis, Isabelle M	La fête du village : Jean Marie, Brigitte, Brizline, Colette Journées du patrimoine : Jean Marie, Colette Noel des enfants : Jean Marie, Brizline, Isabelle M, Colette	comptes annuels administratifs Baptiste, Colette
Eclairage publique (USEDAROC), électricité	Salle des fêtes : locations, suivi des vérifications réglementaires : Brigitte, Brizline, Isabelle, Baptiste	commission fiscale : Baptiste, Isabelle
Point propre (RS, et maisons non accessibles au camion) : Alexis	Journée hauts de France propre à St Pierre : Brizline, Colette	Subventions API, APV, etc : Baptiste, Isabelle, Colette
Elagage : Brizline Cimetière : Brigitte, Brizline		
Conseillers : -Baptiste -Jean Marie -Brigitte -Alexis -Isabelle M	Conseillers : -Baptiste -Isabelle K -Jean Marie -Brigitte -Brizline -Isabelle M -Colette	Conseillers : -Baptiste -Isabelle -Colette

## Panneau Pocket

Panneau Pocket est la nouvelle application connectée de la mairie, qui permet de vous informer de manière efficace et rapide, de l’ensemble des actualités, et des alertes dans notre commune.

Vous êtes déjà très nombreux à l’avoir adopté : Lancé depuis le début du mois de mai, la commune compte déjà 92 utilisateurs, abonnés aux actualités de la commune.

## Evolution du nombre d'utilisateurs de l'application



## Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



Restez connectés avec  
Saint Pierre Aigle grâce  
à **PanneauPocket** !



**GRATUIT | ANONYME | SANS PUBLICITÉ**

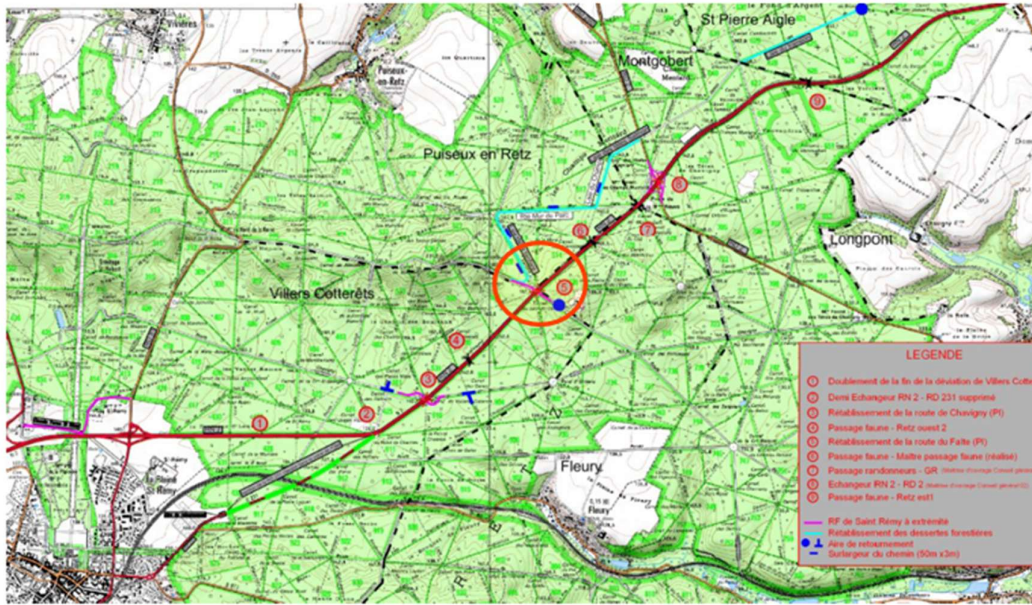
- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- 3** Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️

 Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

### 2x2 voies Paris-Soissons, échangeur, passage faune

Mr le Maire présente au conseil le compte rendu d'une réunion d'information, animée par la DREAL (porteur de projet), au sujet des travaux de passage 2x2 voies Paris-Soissons.

Le projet en est à la fin de la concertation publique. Il reste à faire les études environnementales, et les enquêtes publiques. Les projets de travaux concernent plusieurs zones :



1/ Aménagement d'un échangeur au niveau de Villers-Cotterêts, dont les travaux sont planifiés en 2028 (8 millions d'€)



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Une majorité d'expressions en faveur d'un passage inférieur



2/ Rétablissement de la route de Faîte. Travaux prévus sur 2027/2028, pour un cout de 3 millions d'€.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

## 2. Sécurisation de la forêt de Retz : Rétablissement de la route du Faîte (PI)



Exemple d'ouvrage de rétablissement par passage inférieur

3/ Aménagement de 2 passages de faune  
Travaux prévus en 2028, pour 8 millions d'€

## Sécurisation de la forêt de Retz : 2 Passages Faunes de 25m



Passage à faune sur la RN2. Photo ©DREAL Hauts-de-France



**Biens sans maitres**

La procédure concernant les biens sans maitres arrive à son terme. Les terrains vont désormais être rentrés comptablement à l'actif de la commune.

Le conseil doit à présent étudier et définir si ces terrains resteront propriété de la commune, en vue de travaux divers (drainages, etc), ou si certains de ces terrains feront l'objet d'une cession.

Une rencontre avec un notaire va être organisée, afin de définir la suite des opérations.

**Enfouissement rue de Coeuvres**

Lors de sa dernière réunion de travail, l'USEDA a informé la commune que le projet d'enfouissement de ligne a été retenu dans le programme 2026/2027.

Une problématique de puissance électrique sur le réseau ENEDIS est à l'origine de ce projet. C'est une opportunité pour la commune d'enfouir 455 mL de lignes électriques, et de remplacer 12 points lumineux.

Rappelons que ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération par le précédent conseil municipal.

Le budget total prévisionnel de l'opération est de 137 466 €, et sera financé à hauteur de 79 147 € par l'USEDA et ENEDIS, et à hauteur de 58 319 € par la commune.

Les travaux sont prévus début 2027. Un emprunt sera sans doute réalisé par la commune afin de financer une partie de cet investissement à long terme.

Ce projet permettrait de faire passer le taux de lignes enfouies dans la commune de 70 à 76%.



Photo actuelle



Projet début 2027



### Sens interdit rue Constant Lemaire

La descente de la rue constant Lemaire a fait l'objet d'un classement en sens interdit il y a quelques années par la commune.

Un riverain est venu demander à la mairie lors d'une permanence, une dérogation pour les riverains habitant en bas de cette rue, pour pouvoir emprunter ce sens interdit.

Rappelons que ce sens unique a été mis en place dans un but de sécurisation routière. La descente raide et abrupte de la rue la rendant dangereuse, en cas de conditions climatiques difficiles, et/ou de l'arrivée d'un véhicule dans le sens opposé. La visibilité étant particulièrement réduite à cet endroit. Le conseil comprend les raisons qui motivent cette demande, mais le fait d'accorder une dérogation aux riverains aurait pour conséquence de rendre inutile et inefficace la mesure de prévention. Le conseil décide donc de maintenir le sens interdit, pour des raisons de sécurité routière.



### **Fissuration d'un mur privé, rue de la fontaine**

Une habitante nous a interpellé au sujet de la fissuration d'un mur, rue de la fontaine. La mairie est venu faire un état des lieux, en présence des 2 propriétaires voisins, et a constaté la fissure le 01/06. Une solution technique doit être trouvée, en vue de réaliser des travaux de consolidation, par les propriétaires concernés.

Le mur étant situé à proximité de la rue de la fontaine, la commune suivra ce dossier avec attention, pour des raisons de sécurité routière.



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20/03/2026 A 19H30



### Présents

---

- Le maire sortant Didier BAZIN
- Les membres de la liste élus au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales le 15/03/2026 : Isabelle KRONEK, Baptiste BAZIN, Brizline CREPIN, Tristan LEROUX, Antoine MASPETIOL, Marguerite SAUVAGE, Alexis BAZIN, Colette VATEL, Jean-Marie PINGET, Isabelle MASSON
- Absente excusée : Brigitte LAPLACE, qui donne procuration à Baptiste BAZIN

### Ordre du jour

---

- Installation du nouveau Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint
- Election du ou des adjoints
- Désignation des délégués du Syndicat des Personnels
- Désignation des délégués du Syndicat Scolaire
- Désignation des délégués de l'USEDA
- Désignation des délégués du CES de Vic

### Installation du nouveau Conseil Municipal

---

- Le maire sortant Didier BAZIN a convoqué la séance d'installation du nouveau conseil municipal. Il est élu président du début de séance, et installe les nouveaux conseillers municipaux.
- La doyenne Isabelle KRONEK devient alors la présidente de la séance d'installation et procède à l'appel.
- Les deux assesseurs sont Brizline CREPIN et à compléter ?.
- Le secrétaire de séance est Tristan LEROUX.

### Election du maire

---

- Baptiste BAZIN se déclare candidat.
- L'élection a lieu à bulletins secrets.
- Avec 11 voix sur 11, Baptiste BAZIN est élu maire de Saint Pierre Aigle

### Détermination du nombre d'adjoints

---

- Monsieur le Maire demande qui sont les candidats au poste d'adjoint. Isabelle KRONEK se déclare candidate.
- Baptiste BAZIN propose qu'un poste d'adjoint soit déterminé.
- Le vote se fait à main levée. Le conseil adopte avec 11 voix favorables le nombre de 1 adjoint

## Election de l'adjoint

---

- Isabelle KRONEK est candidate pour devenir adjointe.
- L'élection a lieu à bulletins secrets.
- Avec 11 voix sur 11, Isabelle KRONEK est élue 1<sup>ère</sup> adjointe de Saint Pierre Aigle.

## Election des délégués aux syndicats

---

- Baptiste BAZIN présente les différents syndicats à représenter, le nombre de délégués par syndicat, ainsi que le rôle des délégués.
- Le maire procède à la désignation des différents délégués :

Syndicat du personnel	Syndicat scolaire	USEDA	CES de vic	Communauté de commune de Retz en Valois
1-Antoine MASPETIOL 2-Isabelle KRONEK	1-Colette VATEL 2-Alexis BAZIN 3-Marguerite SAUVAGE, suppléante	1-Tristan LEROUX 2-Baptiste BAZIN	1-Jean Marie PINGET 2-Brizline CREPIN	1-le maire, titulaire, Baptiste BAZIN 2-la 1 <sup>ère</sup> adjointe, suppléante, Isabelle KRONEK

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h30.